



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 14
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 2

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Président.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME M. GUEDES)

Etait absente excusée : MME ELISABETH ATTELAN

DÉLIBÉRATION n° 2018/002

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (*article L.2312 – L.3312-1 – L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales*) et qu'une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (*T.A. Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury*).

A ce titre, Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir débattre des orientations budgétaires 2018 à partir des axes présentés dans le document joint à la présente et qui serviront de base à la construction du projet de budget 2018.

REUVE 2018 MARS

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur Président, après en avoir délibéré,

Confirme :

A l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour copie conforme,

P Le Président,
Marc PÉRE



- Transmis le 21 MARS 2018
- Affiché le 21 MARS 2018